



Juin 2016

Madame, Monsieur,

Votre appel, sollicitant l'affectation de votre enfant dans un autre collège que celui qu'on lui a initialement proposé, a été rejeté. Les suites données aux appels sont fonction de la disponibilité des places et des critères initiaux de sélection, propres aux établissements scolaires.

À compter de septembre 2016, votre enfant est placé(e) dans le collège qu'indiquait la première notification écrite qu'on vous a envoyée.

Si vous avez la moindre question sur cette affectation, effective à la rentrée de septembre 2016, nous vous invitons à contacter son conseiller d'éducation (guidance counselor).

Acceptez, pour votre enfant, nos vœux de franche réussite en collège.

Sincères salutations,

Sara McPhee
Directrice principale de l'admission en collège
Bureau des inscriptions scolaires